

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

Présents : François CAVALLIER, Jean-Luc ANTONINI, Jacques BERENGER, Christiane TANZI, Pascale AUGUET-OTTAVY, Corine GUIGNON, Isabelle DERBES, Timothée KOENIG, Sandrine BUIRON, Marie BECARD, Hervé FOURNEL, Philippe VERCHER, Laurent DENIS, Aurélie COURANT, Jean-Christophe CHAUTARD, Karine CACHELEUX, Jean-Christophe BERTIN

Absents excusés : Gérard CAMUZAT (pouvoir C. GUIGNON), Michel REZK (pouvoir JL. ANTONINI), Céline PELLISSIER (pouvoir à C. TANZI), Sara SUSINI (pouvoir à I. DERBES), Nicolas BAGNIS (pouvoir à T. KOENIG), Marie MEYER (pouvoir à S. BUIRON)

Secrétaire de séance : Isabelle DERBES

PRESENTS : 17

VOTANTS : 23

En ouverture de séance, Monsieur le Maire sollicite une nouvelle fois le huis clos pour ce conseil municipal, compte tenu de la crise sanitaire.

1/ Le procès-verbal du 15 Juin 2020 **est adopté à l'unanimité.**

2/ Instauration de la séance du conseil municipal à Huis-Clos :

Monsieur le Maire sollicite, en application des dispositions du CGCT et notamment de l'article L 2121-18, le huis-clos pour la séance du conseil municipal,

adoptée à l'unanimité

3/ Election des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs :

Monsieur le Maire a dénombré 17 conseillers municipaux présents, et donné lecture des pouvoirs :

Gérard CAMUZAT (pouvoir C. GUIGNON), Michel REZK (pouvoir JL. ANTONINI), Céline PELLISSIER (pouvoir à C. TANZI), Nicolas BAGNIS (pouvoir à T. KOENIG), Marie MEYER (pouvoir à S. BUIRON).

Il rappelle qu'il s'agit d'élire 7 délégués titulaires et 4 délégués suppléants en vue de l'élection sénatoriale prévue le 27 Septembre 2020 à Toulon.

Madame Isabelle DERBES est désignée en tant que secrétaire.

Le bureau électoral est mis en place, et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, soit :

- Jean-Luc ANTONINI, Jacques BERENGER, Timothée KOENIG, Aurélie COURANT

Avant l'ouverture du scrutin, Monsieur le Maire informe qu'une seule liste a été déposée

Liste « Callian à Cœur »

Il est procédé au vote à bulletin secret, et après dépouillement il a été constaté :

Nombre de votants :	22
Suffrages déclarés nuls :	0
Suffrages exprimés :	22

Le résultat du scrutin est :

Liste « Callian à Cœur »	22 voix	7 délégués	4 Suppléants
--------------------------	---------	------------	--------------

Sont donc élus :

Délégués :

- . M. Jean-Luc ANTONINI
- . Mme Aurélie BOUSQUET (Ep. COURANT)
- . M. Jacques BERENGER
- . Mme Christiane SEASSEAU (Ep. TANZI)
- . M. Jean Christophe BERTIN
- . Mme Pascale AUGUET (Ep. OTTAVY)
- . M. Michel REZK

Suppléants :

- . Mme Sandrine NOYELLE (Ep. BUIRON)
- . M. Laurent DENIS
- . Mme Marie ERTLE (Ep. BECART)
- . M. Timothée KOENIG

Monsieur le Maire rappelle qu'il prendra lui aussi part à cette élection au titre du collège des conseillers départementaux.

4/ Décision modificative n° 1 :

Monsieur BERENGER présente la décision modificative n°1 qui permet l'augmentation de crédits en fonctionnement de 161 546,57 € et en investissements de 276 121,80 €,

adoptée à l'unanimité.

5/ Adoption du règlement intérieur du conseil municipal :

La mise en place d'un règlement intérieur du conseil municipal étant devenue obligatoire pour les communes de 1000 habitants et plus depuis le 1^{er} mars 2020, conformément à l'article L 2121-8 du CGCT, Monsieur le Maire propose d'adopter un nouveau règlement intérieur.

adoptée à l'unanimité.

06/ Modification du règlement de la cantine scolaire :

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation d'apporter, compte tenu de l'évolution du service, des modifications au règlement de la cantine scolaire.

adoptée à l'unanimité.

7/ Coupes de bois :

Monsieur le Maire propose d'approuver l'état d'assiette des coupes de bois de l'année 2021 proposées par l'ONF et validant la destination des coupes,

adoptées à l'unanimité.

8/ Renouveaulement de la commission communale des impôts directs

(annule et remplace la DCM n° 2020-06/012 du 15 juin 2020) :

L'article 1650 du Code Général des Impôts prévoit l'institution d'une commission communale des impôts directs. Les services fiscaux désigneront des commissaires titulaires et des commissaires suppléants parmi les personnes ci-dessous qui doivent être au nombre de 16 :

1/ Contribuables domiciliés dans la commune :

- M. Frédéric MARIANI, chef de la police municipale
- M. Joël TEISSEIRE, retraité
- M. Noël REBUFFEL, chauffeur de bus
- M. Etienne FELIX, retraité
- Mme Annie EYMERIE, retraitée
- M. Jacques BERENGER, retraité,
- M. Robert FERRAN, retraité
- M. Pierre RATCLIFFE, retraité
- M. Jean-Marc BRISSI, artisan menuisier
- M. Jean-Christophe BERTIN, chef d'entreprise
- Mme Pascale AUGUET OTTAVY, retraitée
- M. Sylvain RIITANO, retraité
- Mme Sandrine ALLEXANDRE, exploitant agricole
- M. Philippe EMERIAUD, retraité

2/ Propriétaires de bois ou forêts :

- M. Patrick AUTRAN
- M. Guy CASTILLON

Adopté à l'unanimité.

9/ Projet de labellisation « écoles numériques » :

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la commune a beaucoup investi pour le groupe scolaire, notamment en matière numérique : création d'une salle informatique, acquisition de TBI ...

Il propose donc que Callian participe à l'appel à projet « Label écoles numériques 2020 » afin d'obtenir éventuellement les subventions afférentes.

adopté à l'unanimité.

10/ Ouverture de classe à l'école élémentaire de Callian :

Monsieur le Maire propose au conseil de valider, conformément à l'avis favorable émis par Monsieur l'Inspecteur d'Académie du Var en date du 10 avril 2020, l'ouverture d'une classe élémentaire au sein du groupe scolaire Georges Bauquier.

Il rappelle d'autre part que la croissance démographique entraîne depuis plusieurs années des créations de classes qui imposent à la commune de réfléchir rapidement à l'avenir de l'actuelle école.

adoptée à l'unanimité.

11/ Délégation pour célébration d'un mariage et pour signature de tout acte d'état-civil :

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation de donner, pour la date du 15 août 2020, délégation à Monsieur Nicolas BAGNIS pour la célébration d'un mariage et à signer tout acte d'état-civil afférent à ce mariage.

adoptée à l'unanimité.

12 / Affectation du résultat 2019 commune (annule et remplace la DCM n° 2020-06/005 du 15 juin 2020) :

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat de l'exercice 2019 du budget principal, comme suit

- au compte 002 (excédent de fonctionnement) pour un montant de **559 369,97 €**
- au compte 1068 (réserves) pour un montant de **184 082,06 €**

L'affectation du résultat de l'exercice 2019 du budget eau est reportée

- au compte 002 (excédent d'exploitation) pour un montant de 131 428,90 €

L'affectation du résultat de l'exercice 2019 du budget assainissement est reportée

- au compte 002 (excédent d'exploitation) pour un montant de 27 817,67 €

adoptée à l'unanimité.

13/ Attribution d'une subvention au Comité des Fêtes :

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention au Comité des Fêtes d'un montant de 6 000 € pour l'exercice 2020, au vu de la liste des manifestations proposées qui est réduite par rapport aux années précédentes du fait de la crise sanitaire.

adoptée à l'unanimité.

14/ Paiement exceptionnel des heures supplémentaires :

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation, en raison des nombreuses missions qui leur sont confiées durant la période estivale, que la police municipale puisse effectuer des heures supplémentaires au-delà des 25 heures pour les mois de juillet et août 2020.

adopté par 22 voix pour, Monsieur FOURNEL ne participant pas au vote.

QUESTIONS DIVERSES

A/ La loi n°2019-1461 du 27/12/2019, et plus précisément son article 9 prévoit l'envoi dématérialisé de la convocation du conseil municipal.

Monsieur le Maire précise que c'est ce procédé qui sera mis en place durant le présent mandat.

B/ La présentation, par le service urbanisme, relative à la future révision du PLU est reportée au prochain conseil.

C/ Monsieur le Maire déplore qu'aucune sorte de débat démocratique n'ait été organisée en vue de l'élection à la présidence du Conseil Communautaire.